

11110111000010010001001111001110110 11110111000 1 010001001 11100 11011 1010110 1

00111 100 « 2010 c'est notre année ! » disent les 0 et les 1. 011 1 01 01 111101 10101 010110001 01100 110 1101001 01100



10001011100100 1100

Sud Groupe G F I

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

15 Février 2010 N°50

SOMMAIRE

Non-négociations : page 1
Indignation : page 1
Frais de mission : page 1
Communication, intégration, désignations, récupération et enfin adhésion : page 2

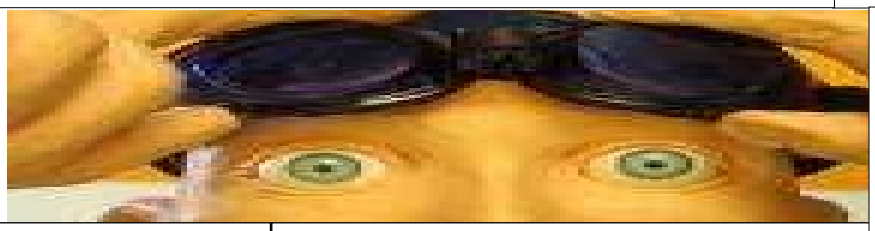

D'après la direction ce tract est imprimé sur du papier recyclé

Risque psycho-social:

Comment s'en sortir si les négociations ne commencent pas ?

Comme la la loi l'oblige à négocier un accord de prévention du stress au travail et du risque psychosocial, la direction a ouvert la négociation en décembre… et puis plus rien, aucune réunion paritaire en janvier, et silence de la direction quand nous lui demandons de nous envoyer le calendrier des futures réunions ! Il a fallu un courrier recommandé de la CFE-CGC (demandant l'ouverture des NAO 2010 et des négociations sur les mesures d'accompagnement du déménagement) pour que la direction, contrainte et forcée, convoque une réunion qui doit avoir lieu 2 jours après la date de remise de ce tract.

Nous n'avons pas cessé d'agir pendant ce temps : défense des salariés que la direction ou un manager agressif tente de licencier, prise à partie de la DRH dans les cas d'abus flagrants, courriers à propos des jours de congé de 2009 (cf. page 2). Mais la question de fond reste : **la direction veut-elle vraiment lutter contre le risque psycho-social ?**

Frais de mission : nous insistons !

Qui veut d'une mission en mobile home ?

Le remboursement des frais de mission doit être suffisant pour permettre aux salariés de se loger et de se nourrir décemment sans en être de leur poche. Le forfait quotidien doit permettre de payer un hébergement décent + un petit déjeuner + deux repas corrects par jour. S'il n'est pas suffisant, **GFI doit accorder le remboursement des frais réels aux salariés qui en font la demande.**

Pourtant certains managers n'hésitent pas à tenter d'intimider les salariés pour rogner sur les frais. Certains salariés envoyés en mission lointaine mangent des sandwichs pendant plusieurs mois pour tenir dans le forfait réduit qu'on leur a alloué. Des salariés de GFI IP se sont même vus proposer de louer un mobile home pour tenir dans le budget ridicule qu'on leur avait octroyé ! L'un d'eux nous a appelés, nous sommes intervenus auprès de la DRH et tout est rentré dans l'ordre : **il ne faut pas se laisser faire !**

Nous avons interpelé à nouveau la DRH en décembre, et celle-ci a enfin accepté de vérifier tous les ordres de mission, sans attendre les réclamations : il était temps !

En cas de problème avec vos frais prévenez-nous, nous agirons pour vous rétablir dans vos droits.

Risque psycho-social:

Comment s'en sortir si les gens dangereux sont promus ?

Entendu en avril 2008: « On est tous plus compétents que toi alors tu la fermes. Que chacun s'occupe de ses fesses et tout ira bien ! » Ces doux propos, prononcés d'un ton viril (très « homme de main chez Corleone »), sont parfaitement représentatifs de ce qu'on appelle « management par la peur ». Depuis, une enquête de la direction industrialisation a démontré que c'est la salariée insultée qui avait raison, et que ce manager avait pendant 6 mois surtout montré ses compétences en matière d'intimidation et d'insulte ; il s'en prenait de préférence aux femmes, souvent avec son directeur technique préféré : c'est plus efficace d'engueuler une femme isolée quand on est deux hommes ; c'est à cela qu'on reconnait la vraie compétence. Le manager en question est toujours à GFI, et toujours aussi respectueux des autres. En 2009 il parlait en rigolant d'envoyer un salarié en mission lointaine pour pouvoir « sauter sa femme pendant la semaine ». (Désolés si ces propos vous choquent, mais ils ne sont pas de nous et nous refusons de les édulcorer pour rendre plus présentable notre tract.)

Entendu en avril 2009 dans le couloir menant à la machine à café, discussion entre un commercial et un directeur de projet : *« Ca y est Machin va toucher sa PO complète sous forme d'indemnités kilométriques, le chef a validé son CRA. »* Cette action constitue une fraude à l'URSSAF, dont se rend coupable d'abord le responsable mais qui implique aussi le salarié. C'est aussi un abus de bien social, donc une faute lourde. Rassurez-vous, cette faute lourde n 'a pas été punie. Ni, semble-t-il, aucune des fautes lourdes du même genre qui ont été commises à GFI depuis des années…

Ah ! L'impunité des managers ripoux... Tout le monde les connait, mais la direction n'a jamais rien fait pour les empêcher de nuire. Est-ce donc le modèle que nous devons suivre pour réussir notre carrière ?

M. Rouaix, vous aimez ça, l'abus de bien social, le mépris, la brutalité ? Alors continuez à laisser faire, vous n'allez pas être déçu, il y a de la compétence...

Vous n'aimez pas ça, vous voulez que ça change ?

Alors qu'est-ce que vous attendez pour nous débarrasser de ces gens-là ?

Union syndicale Solidaires

Pour nous lire sur internet: **http://sudgfi.free.fr**
Pour nous écrire: **sudgfi@free.fr**
ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

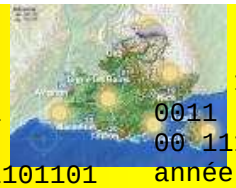

11 100111 10 11 11 11110 111000 0100100010011110 0110101 1
1 11 10011 001 010 00 111 0011 101 10011 11001 1 000 0 11 1 1
00 111 00 111 100 « 2010 c'est notre
1101110000100100010011110011101101 année ! » disent les 0 et les 1. 11010 110
0111 0101 111101 10101 010110001 01100
110 1101001

Pour pouvoir communiquer rapidement avec vous et vous consulter :

Inscrivez-vous vite sur http://sudgfi.free.fr/adresses

Pour les syndicats il est difficile de communiquer avec les salariés dans une SSII. Nous vous invitons à venir saisir à cette adresse sur notre site vos nom, prénom et adresse (électronique et postale) personnelle pour recevoir nos informations syndicales. Vous pourrez choisir de recevoir des informations régulièrement, ou seulement en cas d'événements importants (consultation avant signature d'accord par exemple).

Intégration dans l'UES : quand négocie-t-on ?

Ca fait un an que la DRH a entamé des discussions avec les syndicats pour préparer l'intégration de toutes les filiales France dans l'UES GFI. Le mois dernier un syndicat annonçait que seul GFI IP serait intégrée en juillet, et la direction ne parle plus de ce sujet. Pourquoi ? Il y pourtant un paquet de questions importantes qui intéressent les salariés : RTT et jours de congés, participation, mutuelle, dotation CE... Nous avons fait des propositions dans notre tract de novembre (à relire sur notre site : http://sudgfi.free.fr), nous attendons des réponses.

SUD GFI désigne son nouveau DS à Nantes et son représentant au CE de GFI IP

Emmanuel Hérard ayant choisi de se consacrer à ses mandats de DP et de secrétaire adjoint du CE de GFI ouest, les adhérents de la région ouest ont élu Malik Belkadi comme DS à Nantes. Malik est un ancien salarié de GFI Euvoxa, où il était Délégué du Personnel depuis 4 ans, et un des plus actifs et accrocheurs !
SUD GFI a aussi désigné un RS (représentant syndical) au CE de GFI IP : Alexandre Pesanti, de l'agence de Strasbourg.

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS et RS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Jacques ALAYRAC (Toulouse) 05 63 79 52 18
Malik BELKADI (Nantes) 06 88 49 86 88
Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 62 63 05 99
Didier FAYE (Lyon) 06 11 13 13 59
Antoine HUOT (Grenoble) 06 68 52 34 44
Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
Jean-Luc LOUIS (Issy) 06 74 20 89 73
Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20
Alexandre PESANTI (RS au CE de GFI IP) 06 88 87 71 62
Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36
Monique SUBEY (Némausic) 06 72 11 64 42
Alexis ZADOUNAÏSKY (Délégué Syndical Central) 06 75 24 70 09

JOURS FERIES TOMBANT LE SAMEDI : NOUS DEVONS LES RECUPERER

Cette année le 1er mai, le 8 mai et le 25 décembre tombent un samedi ; pas de bol, cela nous fait perdre des jours de congés !
A y regarder de plus, cela n'est pas si sûr.

En effet le samedi, même s'il n'est pas un jour travaillé pour la plupart d'entre nous, est un jour dit ouvrable. Or la loi prévoit le décompte des jours de congés en jours ouvrables (du lundi au samedi) et non pas en jours ouvrés (du lundi au vendredi). Ainsi une semaine de congé normale contient 6 jours ouvrables ; si un jour férié tombe un samedi d'une semaine de congé, seul 5 jours seront débités au lieu de 6 (sur 30 jours de CP).

A GFI comme dans de nombreuses sociétés, les jours de congés sont décomptés en jours ouvrés. Mais la jurisprudence est précise :

Le décompte en jours ouvrés est possible s'il n'est pas moins favorable au salarié (cass. soc. 19 avril 2000, n° 98-41037 D).

Ainsi, lorsque qu'un jour férié tombe le samedi d'une semaine de congé, le décompte de 5 jours ouvrés devient moins avantageux.

En conséquence, dans ce cas, seul 4 jours de congés doivent être débités sur 5.

Nous avons écrit à la DRH pour exiger la mise en œuvre de cette règle dans le groupe GFI, ce qui permettra la récupération de jours de congés payés pour tous les salariés du groupe.

(A suivre…)

✂----------

NOM : Prénom:
Date de naissance : / / Téléphone perso : Téléphone pro :
Adresse :
Code postal : Ville : adresse e-mail perso :
Agence : Qualification :
Date : / / Signature :

Pour adhérer à SUD Groupe GFI : retourner ce bulletin complété et signé à
Syndicat SUD Groupe GFI - U.S. Solidaires 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES